FO FÉDÉRATION DES FINANCES

FLASH INFOS 2025

Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr

Bilan des lignes directrices de gestion Mobilité

Quelques éléments d'information mais un flou persistant !

Un groupe de travail relatif aux Lignes Directrices de Gestion (LDG) s'est tenu le 21 novembre 2025, sous la présidence de Madame Véronique Gronner cheffe du service des ressources humaines. Deux sujets étaient à l'ordre du jour :

- **Les bilans des lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité et de promotion 2023 à 2024,**
- **Les nouvelles Lignes directrices de gestion ministérielles concernant la mobilité et la promotion pour la période 2026 à 2030.**

En liminaire, ***FO Finances*** a dénoncé ces LDG, conséquences de la Loi Transformation de la Fonction Publique d'août 2019 que nous condamnons. La perte de compétence des CAP a entrainé opacité et interrogations pour les agents. Nous avons également rappelé notre opposition à la généralisation des postes à profil.

Cette réunion fait suite à celle du mois de mars où nous avions quitté la séance faute de données chiffrées qui rendait impossible toute comparaison avec la situation précédente.
Tous les agents ont perdu en termes de transparence et de lisibilité des règles. Les postes à profil progressent dans toutes les directions. Au final il n'y a aucune avancée. Par ailleurs, les services RH se retrouvent en première ligne et sont bien souvent désemparés et débordés.

Cette réunion s'est finalement limitée au bilan des LDG ministérielles en matière de mobilité. Une prochaine réunion devra traiter du bilan des LDG ministérielles en matière de promotion et surtout aborder les nouvelles lignes directrices de gestion ministérielles pour 2026-2030.

Contrairement à la réunion précédente, nous avons eu plus de données chiffrées mais toujours sans comparaison avec la situation précédente.

L'administration a enfin décidé de mettre en place des indicateurs partagés associant l'ensemble des directions. Ils doivent permettre d'améliorer la qualité, la cohérence et la lisibilité des futurs bilans au sein des MEF.
FO Finances attend cela avec impatience.

FO Finances a obtenu plus de détails notamment sur le nombre de mobilités d'agents bénéficiant de priorités légales et celles sur les postes aux choix mais nous n'avons toujours pas le nombre de demandes déposées et par conséquent le nombre de demandes refusées.

FO Finances a dénoncé la situation des DROM qui n'est même pas mentionnée dans les documents de travail, alors que le contexte outre-mer est très compliqué.

Prévention des risques de discrimination : Priorité RQTH

La situation est également très préoccupante pour les personnes en situation de handicap. Nous connaissons le nombre d'agents ayant une RQTH mutés mais nous n'avons pas le nombre de

demandes déposées. ***FO Finances*** dénonce le fait que de nombreuses demandes sont refusées dès leur dépôt car les agents ne peuvent pas justifier d'un lien contextuel médical avec le département demandé. Cette exigence d'un lien contextuel est pour ***FO Finances*** une forme de discrimination. En effet, l'administration n'a pas à juger la situation d'un agent en situation de handicap, comme elle n'a pas à connaitre la nature du handicap de l'agent. Rappelons également que 80% des handicaps sont des handicaps invisibles.

Les recours contre des décisions de refus de mutation

En 2024, les recours contre une décision de mutation sont au nombre de 25 (23 en 2023) et les recours contre une décision de refus de mutation sont au nombre 38 (32 en 2024). Lorsque les Commission Administratives Paritaires existaient, plusieurs centaines de collègues contactaient les syndicats de la fédération pour la défense de leur situation.
L'administration se félicite de ces chiffres et explique cette évolution par sa communication renforcée autour des critères de mutation et l'organisation d'un dialogue préalable aux décisions. Mais de quel dialogue parle-t-on ???
Pour ***FO Finances***, il faut remettre l'arbre au milieu de la forêt !! Si les recours sont moins nombreux c'est parce que les CAP ont disparu et les moyens de défense des agents également. Un agent qui souhaite faire un recours, doit aujourd'hui faire un recours préalable auprès de son administration puis un recours au Tribunal Administratif. Autant dire que ce parcours est tellement long et fastidieux que quasiment tous les agents abandonnent.
Toutefois, ***FO Finances*** reconnait que l'administration propose aux organisations syndicales un temps d'échange post mouvement pour défendre des situations individuelles très spécifiques.

Le recours à la médiation RH

Les agents du MEF avaient la possibilité de saisir le Médiateur du ministère de demandes portant sur des décisions relatives à leur mutation (décret n°2021-449 du 15 avril 2021 dans le cadre d'une expérimentation).
Depuis le début, ***FO Finances*** avait dénoncé la mise en œuvre de cette expérimentation, absente à la DGFIP, sans agent formé et sans communication.
La DGDDI a « préféré » recourir à des barèmes fondés (donc règles de gestion) sur l'explication et la transparence. L'un n'empêche pas l'autre puisque cela n'a rien à voir !
Au final l'expérimentation n'a été mise en œuvre nulle part.
FO Finances ne peut que faire le constat non pas de l'inefficacité de la médiation mais de l'inefficacité des directions à mettre en place une expérimentation qui pouvait constituer une aide supplémentaire à la défense des agents.

L'administration nous a dit vouloir échanger sur ce sujet avec les directions d'ici le prochain groupe de travail, avant de confirmer la fin de ce dispositif de médiation RH.

FO Finances a salué l'effort fait par les équipes ministérielles pour nous fournir des bilans plus complets, alors que les directions peinent à faire remonter les données.
FO Finances a demandé que des indicateurs soient clairement identifiés, nommés, partagés dans toutes les directions et analysés dans chaque bilan.
La prochaine séance devrait nous permettre d'aborder la suite des sujets prévus lors de cette réunion.
Attention ! Des lignes de gestion spécifiques à chaque direction coexistent.
Renseignez-vous auprès des syndicats FO concernés.

chacun pour tous avec

FO
FÉDÉRATION DES FINANCES